

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 octobre 2024.

### • **Finances**

- Décision modificative n°02 – Sollicitation d'un prêt d'attente auprès du Crédit Agricole
- Sollicitation de subventions pour les travaux de la propriété du 20 avenue du 8 mai 1945

## Questions diverses.

## **Étaient présents :**

### ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,  
M. VANDERMEERSCH Aldric,  
Mme BROUTE Karine,  
M. DUPRE Samuel,

### CONSEILLERS :

M. DELAUNE Valentin,  
M. LAINNE Jean-Baptiste,  
Mme LEMONNIER Valérie,  
M. MANGIN Jérôme,  
M. PASCAL Régis.

**Absents excusés :** Mme PEGGY Coquelle, Mme HATTON Amélie

**Procurations :** Mme PEGGY Coquelle à M. PASCAL Régis

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Mme BROUTE Karine a été élue secrétaire de séance.

Avant de démarrer, M. le Maire sollicite l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant le financement des travaux de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier communal. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 08 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

### ➤ **DECISION MODIFICATIVE N°02 SUR LE BUDGET PRINCIPAL (DELIB n°01/21-10-2024)**

Mme DHERVILLEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances, présente à l'assemblée l'état du budget en section d'investissement et rappelle à l'assemblée les lignes budgétaires prévues pour les emprunts. Elle indique à l'assemblée que la vente des deux terrains à bâtir sur le terrain Rue d'Héricy subit un contre-temps et que le montant de la vente ne pourra pas intervenir d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, des travaux d'investissement continuent et nécessite d'être financés.

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée de contracter un prêt d'attente de courte durée permettant le financement des travaux. Il convient d'établir une décision modificative du budget principal pour modifier la ligne d'emprunt au chapitre 16.

L'assemblée est invitée à délibérer sur cette décision.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2 du budget principal telle que figurant dans le tableau ci-après :

<b>Décision modificative</b>					
<b>Dépenses section investissement</b>			<b>Recettes section investissement</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
21	2132	+110 000€	16	1641	+ 110 000€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

➤ **SOLLICITATION D'UN PRÊT D'ATTENTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE (DELIB n°02/21-10-2024)**

Mme DHERVILLEZ, première adjointe en charge des finances, rappelle à l'assemblée le vote du budget principal par l'assemblée en sa séance du 08 avril 2024. En section d'investissement, le budget principal prévoyait une ligne d'emprunt permettant divers projets d'investissement (acquisition foncière, prêt travaux, prêt d'attente pour la TVA), considérant la capacité d'autofinancement de la collectivité comme insuffisante.

La commune a délibéré lors de sa séance du 31 mai 2024 et du 02 juillet 2024 pour souscrire trois emprunts correspondants aux projets d'investissement les plus avancés.

Au vu de l'avancement des différents travaux d'investissement en cours, et du retard pris dans la procédure de vente de deux terrains à bâtir, il est nécessaire de souscrire un emprunt à court terme d'attente pour terminer les financements des travaux engagés.

Deux organismes bancaires ont été sollicités et ont transmis leurs offres, détaillées dans le tableau ci-après :

<b>Banque</b>	<b>Type de prêt</b>	<b>Conditions</b>	<b>Taux</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Frais de dossier</b>	<b>Conditions</b>
Crédit agricole	Court terme <i>Attente</i>	110 000€ 2 ans max	3,22 %	Trimestriel	110€	Remboursement anticipé sans pénalité
Caisse d'Epargne	Court terme <i>Attente</i>	110 000€ 2 ans max	3,20 %	Trimestriel	110€	Remboursement anticipé sans pénalité

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, 1 emprunt d'un montant total de 110 000€ et en APPROUVE les caractéristiques.

➤ **SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE LA PROPRIETE DU 20 AVENUE DU 8 MAI 1945 (DELIB n°03/21-10-2024)**

M. le Maire rappelle le projet de création d'un local commercial au rez-de-chaussée de la propriété du 20 Avenue du 8 mai 1945, communément appelée « propriété LEROI ».

Par délibération n°07 du 06 février 2024, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour inscrire les dépenses au budget d'investissement 2025 pour un montant estimé de 91 435,31€ HT.

Ce projet est éligible à la sollicitation du fonds de concours de la Communauté de Communes Campagne de Caux. Dans ces conditions, l'assemblée est invitée à se positionner pour autoriser le Maire à solliciter le fonds de concours.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, CHARGE et AUTORISE M. le Maire et ses adjoints dans l'ordre du tableau de solliciter la Communauté de Communes Campagne de Caux dans le cadre du fonds de concours 2023-2025, et signer tous documents afférents à ce dossier.

### **POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **➤ SOLLICITATION D'UN PRÊT TRAVAUX AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE (DELIB n°04/21-10-2024)**

Mme DHERVILLEZ, première adjointe en charge des finances, rappelle à l'assemblée le vote du budget principal par l'assemblée en sa séance du 08 avril 2024. En section d'investissement, le budget principal prévoyait une ligne d'emprunt permettant divers projets d'investissement (acquisition foncière, prêt travaux, prêt d'attente pour la TVA), considérant la capacité d'autofinancement de la collectivité comme insuffisante.

La commune a délibéré lors de sa séance du 31 mai 2024 et du 02 juillet 2024 pour souscrire trois emprunts correspondants aux projets d'investissement les plus avancés.

Le projet d'installation photovoltaïque sur le bâtiment des services techniques a été approuvé en séance du conseil municipal en date du 09 septembre 2024. Conformément au budget principal voté pour l'exercice 2024, il s'agit de contracter un prêt bancaire pour financer ces travaux.

Deux organismes bancaires ont été sollicités et ont transmis leurs offres, détaillées dans le tableau ci-après :

<b>Banque</b>	<b>Type de prêt</b>	<b>Conditions</b>	<b>Taux</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Frais de dossier</b>	<b>Conditions</b>
Crédit agricole	Long terme <i>Solaire</i>	85 000€				
		10 ans	3,41 %	Trimestriel	100€	Remboursement anticipé avec pénalité
		12 ans	3,50 %			
15 ans	3,67 %					
Caisse d'Epargne	Long terme <i>Solaire</i>	85 000€				
		10 ans	3,58 %	Trimestriel	100€	Remboursement anticipé avec pénalité
		12 ans	3,66 %			
15 ans	3,78 %					

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

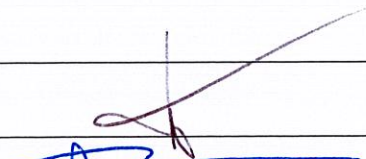
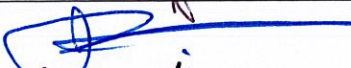

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Normandie, 1 emprunt d'un montant total de 85 000€ et en APPROUVE les caractéristiques.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire informe avoir eu contact avec la Gendarmerie suite aux différents siphonages de véhicules aux parkings de la gare (environ 60 véhicules impactés). Un délinquant a été appréhendé et mis en garde à vue.

M. le Maire informe l'assemblée du début d'incendie survenu vendredi au restaurant La Croisée de Chemin, dont l'ouverture venait d'avoir lieu. Aucune victime n'est à déplorer, l'incendie, qui provenait de la gazinière, a été maîtrisé par les pompiers. Le restaurant pourra rouvrir ses portes dès demain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Aldric VANDERMEERSCH	
Karine BROUTE	
Valentin DELAUNE	
Samuel DUPRE	
Jean-Baptiste LAINNE	
Valérie LEMONNIER	
Jérôme MANGIN	
Régis PASCAL	